

**24^e Conférence interparlementaire
sur la politique étrangère et de sécurité commune
et la politique de sécurité et de défense commune (PESC/PSDC)**

Bruges, 3-5 mars 2024

Déclaration commune des coprésidents

La 24^e Conférence interparlementaire (CIP) sur la PESC/PSDC s'est tenue dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence belge du Conseil de l'UE du 3 au 5 mars 2024. Elle a réuni des parlementaires des États membres de l'UE et du Parlement européen, des observateurs venant de pays candidats à l'adhésion et de pays candidats potentiels, et de pays européens membres de l'OTAN, ainsi que des invités de marque. Les déclarations suivantes sont des conclusions non contraignantes issues des discussions sur les différentes questions thématiques.

Nous, les coprésidents de la 24^e CIP :

1. Saluons la détermination de l'Union européenne et de ses États membres à s'engager à renforcer l'ordre multilatéral fondé sur des règles et à défendre les principes démocratiques à l'échelle mondiale.
2. Notons que la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine ainsi que la situation instable au Moyen-Orient continuent de causer des bouleversements géopolitiques majeurs. Soulignons que le multilatéralisme est la seule méthode viable pour relever les immenses défis mondiaux.
3. Réaffirmons le rôle fondamental que jouent les parlements dans l'examen et le contrôle de l'action extérieure de l'UE, appelons à une participation accrue des parlements nationaux et du Parlement européen aux discussions sur le « soft power » et le « hard power » de l'UE. Notons la nécessité d'une diplomatie parlementaire plus forte et plus efficace afin de compléter la politique étrangère et de sécurité de l'UE en utilisant des procédures de prise de décision plus efficaces.

La guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine

4. Condamnons avec la plus grande fermeté la guerre d'agression illégale, non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, rendue possible et soutenue par le régime illégitime de Loukachenko en Biélorussie ainsi que par l'Iran et la République populaire démocratique de Corée. Exigeons de la Russie et des forces agissant pour son compte qu'elles cessent toute action militaire et qu'elles retirent immédiatement et inconditionnellement leurs troupes du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine et de tout autre pays dont elles occupent illégalement le territoire ou des parties de celui-ci.
5. Soulignons la nécessité de poursuivre les crimes commis par les dirigeants russes, notamment l'agression, la violation du droit international et des frontières reconnues, le transfert et l'expulsion illégaux de personnes et d'enfants protégés, le pillage des terres et les crimes de guerre graves. Condamnons toutes les attaques hybrides menées par la Russie en l'Ukraine, ainsi que dans tout autre pays, et condamnons fermement la diffusion dans le monde entier de

la propagande de la Russie sur sa guerre en Ukraine. Appelons à la création d'un tribunal international spécial pour engager des poursuites pour le crime d'agression perpétré par la Russie contre l'Ukraine et soutenons la Cour pénale internationale (CPI) dans ses enquêtes sur les crimes de guerre commis en Ukraine.

6. Exprimons notre soutien au plan de paix présenté par l'Ukraine et demandons instamment à l'UE et à ses États membres, partenaires et alliés de convenir de garanties de sécurité avec l'Ukraine, comme le recommande le pacte de sécurité de Kiev. Soulignons que les engagements pris par l'UE et l'OTAN en faveur de l'Ukraine s'inscrivent dans le cadre plus vaste d'un ensemble de garanties de sécurité instituées pour l'Ukraine, coordonnées au niveau international, dont fait partie le cadre multilatéral de négociation d'engagements et d'arrangements bilatéraux en matière de sécurité pour l'Ukraine, lancé par le G7.

7. Accueillons favorablement les propositions du Haut Représentant / Vice-président de la Commission (HRVP) concernant les garanties de sécurité à moyen et long terme pour l'Ukraine et le mécanisme financier complémentaire pour l'Ukraine dans le cadre de la Facilité européenne pour la paix (FEP). Soulignons l'importance de la FEP, qui a permis de soutenir les forces armées ukrainiennes en finançant et en fournissant des équipements militaires et des formations, tout en assurant la coordination de l'ensemble des parties prenantes grâce au mécanisme de centralisation institué au sein de l'état-major de l'UE (EMUE). Saluons l'instauration de la mission d'assistance militaire en soutien à l'Ukraine (EUMAM Ukraine) et son rôle dans le renforcement de l'efficacité militaire des forces armées de l'Ukraine, et appelons à une nouvelle extension des effectifs formés et du type de formation dispensée en fonction des besoins des forces armées ukrainiennes. Appelons tous les États membres à fournir d'urgence les capacités dont l'Ukraine a besoin à ce stade difficile de la guerre.

8. Saluons les efforts déployés pour soutenir la reconstruction de l'Ukraine et l'adoption rapide de la facilité pour l'Ukraine, qui permet d'apporter une aide d'une valeur de 50 milliards d'euros sur quatre ans. Appelons l'UE et ses États membres à œuvrer rapidement à la mise en place d'une base juridique permettant d'utiliser les actifs russes immobilisés et les recettes correspondantes pour financer la reconstruction de l'Ukraine, en étroite coordination avec les pays partenaires du G7.

9. Encourageons l'UE et les États membres à renforcer la coopération avec l'Ukraine, la Géorgie et la République de Moldavie dans le domaine de la sécurité, notamment pour faire face aux menaces hybrides et lutter contre la désinformation et les cyberattaques. Saluons le déploiement de la Mission de partenariat PSDC de l'UE en République de Moldavie (MPUE Moldavie), la toute première mission civile PSDC consacrée au renforcement de la résilience du secteur de la sécurité de la Moldavie en matière de gestion des crises et de lutte contre les menaces hybrides.

La situation préoccupante et instable au Moyen-Orient

10. Condamnons avec la plus grande fermeté les attaques terroristes abjectes commises par le Hamas, groupe terroriste, contre Israël. Appelons à la libération immédiate et inconditionnelle de tous les otages pris par le Hamas et au rapatriement des dépouilles des otages décédés. Reconnaissons le droit d'Israël à la légitime défense, consacré et limité par le droit international, qui précise que toutes les parties à un conflit doivent à tout moment faire la distinction entre les combattants et les civils et que les attaques doivent être dirigées uniquement contre des objectifs militaires. Exprimons notre profonde inquiétude face à l'ampleur des souffrances civiles dans

la bande de Gaza, aggravées par la réponse militaire israélienne, et demandons un cessez-le-feu permanent et une reprise des efforts en vue d'une solution politique, à condition que tous les otages soient libérés immédiatement et sans condition et que l'organisation terroriste Hamas soit démantelée. Exprimons notre plus profonde tristesse à l'égard des victimes innocentes des deux camps.

11. Insistons sur l'urgence de rompre le cycle de la violence et de relancer le processus de paix. Réaffirmons notre soutien sans faille à une solution négociée à deux États, sur la base des frontières de 1967, qui prévoit la coexistence de deux États souverains et démocratiques, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité garantie, avec Jérusalem pour capitale des deux entités, et dans le strict respect du droit international. Appelons de nos vœux une initiative européenne pour remettre sur la bonne voie la solution à deux États, en collaboration avec les partenaires arabes et les États-Unis. Saluons, à cet égard, la Journée pour la paix au Proche-Orient lancée juste avant les attaques par l'UE et la Ligue des États arabes.

12. Demandons la fin de l'occupation des territoires palestiniens. Rappelons que les colonies israéliennes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, sont illégales au regard du droit international. Appelons à la désescalade des tensions en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.

13. Soutenons le renforcement du rôle des deux missions civiles relevant de la politique de sécurité et de défense commune de l'UE, à savoir le Bureau de coordination de l'UE pour le soutien de la police palestinienne et la mission de l'Union européenne d'assistance à la frontière au point de passage de Rafah, afin qu'elles contribuent à faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire vers la bande de Gaza et à améliorer l'efficacité de l'Autorité palestinienne en Cisjordanie, compte tenu de leur position unique, sachant qu'elles discutent aussi bien avec l'État d'Israël qu'avec l'Autorité palestinienne, afin d'intensifier les efforts de l'Union européenne en vue de la paix.

14. Condamnons avec la plus grande fermeté les attaques des Houthis contre la navigation commerciale au large des côtes du Yémen. Saluons le lancement de l'opération de sécurité maritime Aspides dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune et en étroite coopération avec les acteurs régionaux et les partenaires internationaux, en tant que mesure nécessaire pour faire face à la situation en matière de sécurité maritime de la mer Rouge au golfe d'Aden. Dénonçons le rôle joué par des États tiers et des entités non étatiques dans la fourniture d'un soutien financier, matériel et opérationnel au Hamas et au Hezbollah. Demandons à l'UE d'imposer des sanctions aux États et aux entités qui ont facilité les attaques.

15. Condamnons la flambée d'antisémitisme, d'islamophobie et de racisme en Europe. Appelons les gouvernements à prendre toutes les mesures appropriées pour garantir la sécurité de nos citoyens juifs dans l'ensemble de l'Union européenne.

L'élargissement

16. Réaffirmons l'engagement en faveur d'un processus d'adhésion renforcé fondé sur le mérite, reposant sur une conditionnalité équitable et rigoureuse, permettant une intégration progressive dans les politiques communes. Réaffirmons la nécessité de faire progresser l'adhésion de nouveaux États membres et l'approfondissement de l'UE en parallèle.

17. Soulignons la nécessité de faire correspondre les fonds de l'UE à ses intérêts et objectifs stratégiques, en soutenant les pays en voie d'adhésion qui partagent les valeurs fondamentales de l'UE et œuvrent en faveur de relations de bon voisinage, d'une coopération régionale inclusive et d'une réconciliation durable.

18. Soulignons que l'alignement sur la PESC est un indicateur essentiel du plein respect des principes fondamentaux de l'UE et d'une future adhésion durable et réaffirmons que tous les pays candidats à l'adhésion doivent s'engager sans ambiguïté en faveur des intérêts stratégiques de l'UE et s'aligner sur les mesures restrictives adoptées par l'UE, y compris les sanctions mises en place en réponse à la guerre d'agression de la Russie à l'encontre de l'Ukraine.

19. Notons l'importance stratégique des Balkans occidentaux dans le contexte géopolitique actuel, ainsi que pour la sécurité et la stabilité de l'UE dans son ensemble. Réaffirmons la nécessité d'accroître la présence et la visibilité européennes dans la région afin d'écarter les influences étrangères néfastes et leurs activités hybrides et de renforcer la résilience de la région face à l'ingérence étrangère.

20. Sommes fermement convaincus que les réformes institutionnelles devraient accroître la capacité d'action de l'UE et inclure des procédures de prise de décision simplifiées et plus efficaces, en abandonnant l'unanimité. Demandons une nouvelle fois au Conseil de passer progressivement au vote à la majorité qualifiée pour les décisions relevant de la PESC qui n'ont pas d'implications en matière militaire ou de défense.

La boussole stratégique et la résilience de l'UE

21. Réaffirmons l'engagement des chefs d'État et de gouvernement de l'UE, pris dans le cadre de la déclaration de Versailles, d'assumer une plus grande responsabilité pour la sécurité européenne et de fournir toute l'aide indispensable à l'Ukraine, et appelons à la pleine mise en œuvre de la boussole stratégique, dans le but de faire de l'Union européenne une garante de la sécurité plus forte et aux capacités renforcées, dotée d'une base industrielle de défense solide, interopérable et complémentaire avec l'OTAN.

22. Rappelons que l'objectif de l'UE, tel qu'il est clairement énoncé dans la boussole stratégique, est de se préparer au mieux aux défis surgissant rapidement et d'améliorer considérablement sa résilience. Soulignons l'importance de réduire les dépendances à l'égard des technologies critiques et des chaînes de valeur afin que l'UE s'achemine vers une plus grande autonomie technologique et renforce la résilience des chaînes d'approvisionnement pour les industries de la défense en Europe. Rappelons que l'instrument visant à renforcer l'industrie de la défense au moyen d'acquisitions conjointes (EDIRPA) et l'action de soutien à la production de munitions (ASAP) peuvent uniquement être les premières étapes vers l'amélioration des capacités de la base industrielle et technologique de défense européenne (BITD) à fournir aux États membres les produits et les quantités nécessaires. Saluons donc la publication de la nouvelle stratégie industrielle de défense européenne (EDIS) et en particulier la proposition de nouveau règlement pour un programme européen d'investissement dans le domaine de la défense (EDIP), pour lequel un financement adéquat doit être assuré afin d'encourager l'innovation, de stimuler la production et de garantir des investissements publics plus intelligents et plus efficaces.

23. Saluons la troisième déclaration conjointe sur la coopération entre l'UE et l'OTAN. Invitons instamment l'UE et les États membres qui sont également des alliés de l'OTAN à œuvrer à

l'application cohérente des objectifs, des synergies et de la cohérence entre le concept stratégique de l'OTAN et la boussole stratégique de l'UE, notamment dans les domaines de la lutte contre l'agression russe, de la mobilité militaire, de la guerre hybride et de la cyberguerre, de la sécurité maritime mondiale et de la lutte contre le terrorisme. Saluons l'adhésion de la Finlande et de la Suède à l'OTAN.